



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

BORDEAUX, LE 14 JAN. 2010

Monsieur le Conseiller Général,

Vous avez appelé mon attention par courrier reçu le 13 janvier dernier, sur la légalité de la campagne de communication engagée par le Président du Conseil Général de la Gironde, sur le projet de réforme des collectivités territoriales et les compensations financières des transferts de compétence de l'État vers le département.

La consultation de la Direction Générale des Collectivités Territoriales n'a pas permis de trouver des points de droit susceptibles de fonder un recours administratif, même si effectivement le procédé est discutable.

En effet, quelle que soit l'appréciation que l'on puisse avoir sur cette campagne de communication, le Président du Conseil Général n'apparaît pas avoir outrepassé le champ de ses compétences, tant sur le contenu que sur le périmètre de cette communication, qui concerne les affaires d'intérêt départemental.

Pendant, je vous informe que j'ai attiré son attention sur les éventuelles conséquences de l'utilisation de moyens publics de la collectivité départementale dans une démarche politique pouvant être reliée aux prochaines élections régionales et l'appréciation que pourrait en faire la Commission Nationale des Comptes de Campagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Préfet,

Dominique SCHMITT

Monsieur Yves d'AMECOURT
Conseiller Général
Président du Groupe Gironde Avenir
Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux cedex